

Edito

En vue de former l'élite ivoirienne, l'une des actions de l'Etat de Côte d'Ivoire a été de mettre en place plusieurs écoles d'excellence en l'occurrence, l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (INP-HB), l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) et l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA).

Les Ingénieurs issus de ces écoles avec des expériences diverses et variées, se sont regroupés en association afin de renforcer leurs actions au service du développement, d'où la naissance de la Conférence des Grandes écoles (CGE) en Mai 1992.

Cette association se veut donc un vivier de compétences dans tous les secteurs d'activités, lesquelles compétences s'expriment au travers des divers projets et expériences menés par les étudiants de ladite association.

Ainsi, afin de progresser dans l'accomplissement de sa mission à savoir : « la valorisation de l'Ingénieur », la Conférence des Grandes Ecoles organise sa traditionnelle JOURNEE DE L'INGENIEUR le **21 Mai 2016** dont le thème est «..... ». Au cours de cette journée, un concours dénommé « concours innovation » se tiendra sous le thème : « **Résoudre les problèmes d'aujourd'hui, prévenir ceux de demain** ».

Le présent document donne une présentation succincte de ce concours et des objectifs recherchés pour cette édition.

PRESENTATION DU CONCOURS

Le concours innovation est une initiative de la Conférence des Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire (CGE). Il est à sa quatrième édition en cette année 2016. L'objectif principal visé est de promouvoir l'esprit d'initiative entrepreneuriale dans le cercle des élèves ingénieurs de conception, afin de valoriser leurs compétences. Voulant contribuer à sa manière au développement national voire international, la CGE donne ici l'occasion aux participants d'exposer publiquement leur esprit d'imagination et de créativité. Toutefois, il s'agira d'inculquer aux autres élèves ingénieurs et étudiants la volonté de réfléchir, et d'agir pour leur pays. Pour nous, il serait souhaitable que toutes les bonnes volontés épousant les idées de cette initiative s'y associent afin d'en faire une réussite.

REGLEMENT DU CONCOURS

Objet du concours

Le concours innovation se veut une lucarne aux élèves ingénieurs des grandes écoles publiques en particulier, mais aussi aux autres élèves Ingénieurs et étudiants afin de leur permettre d'exprimer leur talent et savoir-faire par la proposition de projets d'utilités publique innovateur.

L'objectif majeur visé est de faire la promotion de l'élève Ingénieur. Aussi, plusieurs autres objectifs ont été identifiés dans le cadre de ce concours ; il s'agit de :

- Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat au sein de la jeunesse ;
- faire la promotion de l'intellect africain ;
- permettre aux partenaires de repérer les talents.

Cela permettrait aux élèves ingénieurs et étudiants, de proposer selon la formation acquise des projets profitables à la population et favorable au développement économique de notre pays.

Objectif du thème

La Côte d'Ivoire, menée par son président S.E.M Alassane Dramane Ouattara est engagée dans une politique d'être un **pays émergent à l'horizon 2020**. Ainsi pour des ingénieurs, elle apparaît donc comme un chantier macroscopique dans tous les secteurs d'activité (primaire, secondaire, tertiaire). Par vocation, l'ingénieur est appelé à résoudre des problèmes, à faciliter la vie des autres, et bien d'autres. Les élèves ingénieurs et/ou les étudiants se voient consacrer un concours leur permettant de révéler leur génie. Ceux-ci sont appelés à :

- répertorier les problèmes qu'ils jugent pertinents ;
- apporter des solutions à ces problèmes ;
- réfléchir aux possibilités de prémunition dans le futur concernant les problèmes répertoriés.

1. Qui est autorisé à participer ?

Le concours innovation est ouvert à tous les jeunes de moins de 30 ans inscrits dans une école supérieure (grandes écoles ou universités publiques ou privées) en cycle ingénieur (ou à un niveau équivalent), ainsi qu'aux juniors entreprises d'écoles autorisées dans un pays Africain. Toutefois, la participation des étudiants en fins de cycles est fortement encouragée. Par ailleurs dans un souci de transparence, les membres de la commission étude de projet de la CGE et ceux du bureau restreint n'y sont pas autorisés à prendre part. Cette mesure restrictive vise à rendre le concours plus crédible et transparent.

NB : La participation au jeu implique l'entière acceptation du règlement Intérieur du concours qui sera donné en annexe.

2. Quelles sont les thématiques ?

Le choix est très large selon les spécialités des participants. Toutefois, les équipes mixtes c'est-à-dire regroupant des étudiants de diverses écoles sont fortement encouragées. Tout ceci dans le but d'avoir une vue transversale sur le thème principale.

3. Retrait des dossiers de participation

Les candidats pourront à partir du 31 Janvier 2016, commencer à faire acte de candidature par courrier électronique (concour.innovation@gmail.com) adressé au Président du comité d'organisation du concours ou téléchargé un kit de participation sur www.cge-ci.org.

4. De quoi est constitué le dossier de candidature

Chaque groupe ne pourra déposer qu'un seul dossier de candidature. Le nombre de personne par équipe est compris entre 3 et 5.

Pour le concours, le dossier comprendra :

- une présentation des participants + leurs Curriculum Vitae ;
- les statuts et règlements de l'entreprise à créer ;
- la rédaction des grandes lignes du business plan de l'entreprise.

NB : Le business plan devra comporter les éléments suivants :

- Une étude de marché ;
- Le plan financier et le statut fiscal ;
- Le statut juridique (régime social) ;
- Le dossier prévisionnel (établissement de la viabilité du projet) ;
- Le statut de l'entreprise (formalités).

5. Déroulement de la sélection

Les projets présentés seront soigneusement étudiés par un jury sélectif suivant deux étapes :

- une phase de présélection par étude de dossier comportant les grandes lignes du business plan. **Quatre (4) groupes** seront sélectionnés à l'issue de cette phase et se verront attribuer un coach avec qui ils travailleront par mail ou tout autre moyen choisi, en vue d'une meilleure prestation lors de la finale.
- La phase finale où les candidats auront droit à 15 min pour exposer leur projet devant les membres du jury.

6. Délais

Le concours s'étend du **30 Janvier au 21 Mai 2016** selon le chronogramme suivant :

-06 Mars 2016 : lancement officiel du concours à l'INP-HB (Yamoussoukro)

-Du 06 Mars au 15 Avril 2016: réception des dossiers de candidatures ;

-Du 16 Avril au 8 Mai 2016: présélection des candidats

-Le 14 Mai 2016: 1^{ère} présentation à Abidjan devant les membres du jury ;

-Le 28 Mai 2016 : finale du concours innovation à l'**INPHB (YAKRO)**.

7. Composition du jury

Le jury se composera de chefs d'entreprise, de représentants de cabinet d'étude de projet, d'ingénieur travaillant dans le domaine touché par les différents finalistes.

8. Critères de notation du jury

Les candidats seront évalués sur les critères suivants :

- innovation ;
- utilité publique ;
- fond ;
- forme ;
- expression de technique ;
- expression de faisabilité ;
- expression de rentabilité
- étude de la cible.

Toutefois certains critères pourront être ajoutés selon le bon vouloir des membres du jury

9. Remise de prix

- 1000.000 f CFA pour le 1^{er} ;
- 700.000 f CFA pour le 2^{ème} ;
- 500.000 f CFA pour le 3^{ème} ;
- 500.000 f CFA pour le 4^{ème}.

LES RESULTATS DES EDITIONS PRECEDENTES

Les lauréats de la troisième édition (2015) furent :

RANG	NOM DE L'EQUIPE
1 ^{er}	Work'D
2 ^e	e-HEALTH-CI
3 ^e	Groupe ESA2
4 ^e	BIOTEAM SA

Ci-dessous, nous vous présentons quelques images de la deuxième édition :



ANNEXES : Règlement du concours

Article 1 : Objet

Le présent règlement définit les conditions de participation au concours innovation ainsi que son déroulement. Il sera déposé chez un huissier de justice dont le nom et l'adresse seront publiés.

Article 2 : Accessibilité

Le concours innovation est ouvert à tous les jeunes de moins de 30 ans inscrits dans une école supérieure (grandes écoles ou universités publiques ou privées) en cycle ingénieur (ou à un niveau équivalent), ainsi qu'aux juniors entreprises d'écoles autorisées dans un pays Africain. Toutefois, la participation des étudiants en fins de cycles est fortement encouragée.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Période du concours

Le concours s'étend du Lundi 07 mars 2016 au Samedi 28 Mai 2016.

Article 4 : Participation

Tout participant au concours doit faire obligatoirement acte de candidature en adressant un courrier électronique au Président du comité d'organisation du concours (concoursinnovation2016@gmail.com) ou télécharger le kit de participation (comportant le formulaire de participation, la présentation du concours, ses étapes ainsi que son règlement intérieur) sur la page facebook de la CGE [facebook.com/ci.cge](https://www.facebook.com/ci.cge).

Le droit de participation est de 5.000 f CFA payable via le compte orange money 57 27 17 40.

Article 5 : Jury

Les membres du jury sont choisis par le Comité d'organisation du concours sur proposition du Président de la Conférence des Grandes Ecoles.

Article 6 : Déroulement du concours

- Lancement officiel du concours à l'INP-HB (Yamoussoukro)
- Réception des dossiers de candidatures
- présélection des candidats
- 1^{ère} présentation devant le jury
- Finale du concours innovation à l'INPHB

Quatre (4) équipes seront sélectionnées à l'issue des présélections et se verront attribuer un coach avec qui ils travailleront par mail ou tout autre moyen choisi pour la finale. Ils seront avertis par courrier électronique et/ou par courrier postal.

Article 7 : mode de sélection

Les projets présentés seront soigneusement étudiés par un jury sélectif suivant deux étapes :

- ❖ La présélection par une étude de dossier ;
- ❖ La finale qui opposera les quatre (4) meilleurs équipes.

Au cours de cette finale on aura :

- ❖ une audition de 15 minutes par les membres du jury ;
- ❖ la proclamation des résultats.

Article 8 : Thème

Pour l'édition 2015, les thèmes pour la création d'entreprise doivent prendre en compte tous les sujets qui ont attirés au développement durable en Afrique.

Article 9 : Prix

Les équipes finalistes désignées par le jury gagneront l'un des 4 lots suivants :

4^{ème} prix : 300 000 f CFA + des diplômes de participation signés par les Président et Parrain de la manifestation, Entreprises et Organismes sponsors et par le Président de la Conférence des Grandes Ecoles.

3^{ème} prix : 500 000 f CFA des gadgets + des diplômes de participation signés par les Président et Parrain de la manifestation, Entreprises et Organismes sponsors et par le Président de la Conférence des Grandes Ecoles.

2^e prix : 700 000 f CFA des gadgets + des diplômes de participation signés par les Président et Parrain de la manifestation, Entreprises et Organismes sponsors et par le Président de la Conférence des Grandes Ecoles.

1^{er} prix : 1 000 000 f CFA comme capital de création d'entreprise + des gadgets + des diplômes de participation signés par les Président et Parrain de la manifestation, Entreprises et Organismes sponsors et par le Président de la Conférence des Grandes Ecoles.

NB : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de redéfinir, si besoin est, la nature et la quantité des lots, en fonction des moyens dont disposera la CGE avant la tenue de la finale.

Article 10 : Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration

La Conférence des Grandes Ecoles prend en charge les frais de transport en commun aller-retour entre l'école ou l'université d'Abidjan ou de Yamoussoukro jusqu'au lieu de la compétition uniquement le jour de la finale.

Les frais d'hébergement ainsi que ceux alloués à la restauration seront également pris en compte par la Conférence des Grandes Ecoles au soir de la veille du jour de la compétition jusqu'au lendemain matin uniquement pour les candidats ne résidant pas dans la ville où a lieu la compétition.

Article 11 : Droit de propriété intellectuelle et litiges

Les gagnants autorisent la Conférence des Grandes Ecoles au travers des organisateurs du concours à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leurs propriétaires respectifs.

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

La Conférence des Grandes Ecoles décline toute responsabilité, sans que cette liste soit limitative, en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de tout dysfonctionnement du réseau Internet, des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique empêchant le bon déroulement du jeu.

Plus généralement, la responsabilité de la Conférence des Grandes Ecoles ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Conférence des Grandes Ecoles, au travers des organisateurs du concours innovation acte 4, ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur gain.

La Conférence des Grandes Ecoles ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des

dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Conférence des Grandes Ecoles se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne. Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le jeu, par annonce en ligne, seront considérés comme des annexes au règlement.

L'exécution de ce règlement intérieur est soumise à la loi ivoirienne. En cas de litige, seuls les tribunaux ivoiriens sont compétents.

Table des matières

EDITO	1
PRESENTATION DU CONCOURS	2
REGLEMENT DU CONCOURS.....	2
LES RESULTATS DES EDITIONS PRECEDENTES.....	5
ANNEXES : Règlement du concours	6